



# AQDR

## AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES

**Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine  
de la Chambre des communes, Ottawa  
sous la présidence de madame Karen Vecchio**

**28 février 2019**

Mémoire rédigé par Luce Bernier, présidente de l'AQDR Outaouais et par  
Judith Gagnon, présidente de l'AQDR Nationale

## Présentation de l'AQDR

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est un organisme sans but lucratif qui, depuis plus de 35 ans, se consacre à la défense collective des droits des personnes âgées. Forte de ses 25 000 membres, l'Association se distingue par son engagement au Québec grâce au travail de ses 43 sections dynamiques et dévouées à la cause. L'AQDR canalise l'ensemble des revendications des personnes âgées du Québec et les soumet, en leur nom, aux instances appropriées.

## Notre vision

L'AQDR adhère à une vision dynamique du vieillissement en tant que période de plénitude où les personnes âgées disposent de la capacité à maîtriser leur vie, à évoluer et à s'engager dans leur communauté. L'AQDR assure un rôle de meneur dans la défense des droits des personnes âgées, notamment ceux des plus vulnérables.

## Mémoire au comité permanent de la condition féminine

Comme dans de nombreuses autres sociétés, la part des personnes âgées dans l'ensemble de la population québécoise et canadienne va croissant. ( au 1<sup>er</sup> juillet 2017 au Québec, les 65 ans et plus sont : 1 553 113, 54,9% de femmes 849 491, 48,2% d'hommes 703 621, Institut de la statistique ) Les multiples répercussions de ces changements démographiques touchent autant les dimensions intergénérationnelles que les conditions de vie et de bien-être des aînés. L'AQDR accueille très favorablement l'intérêt du comité permanent de la condition féminine envers les femmes âgées. Nous vous présentons succinctement quelques constats et nos recommandations.

## Constat général et recommandation

L'idée d'égalité entre les hommes et les femmes a grandement progressé depuis une cinquantaine d'années et elle est acquise au sein des sociétés occidentales, dont le Québec. De nombreuses avancées vers une réalité de fait ont été réalisées dans différents domaines. Toutefois, comme le souligne la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes vers 2021* « cette égalité demeure encore à atteindre et la progression dans plusieurs domaines semble parfois s'essouffler. [...] Ces inégalités concernent notamment la violence faite aux femmes, les stéréotypes sexuels, la faible mixité en formation et en emploi, la +difficile conciliation famille-travail-études et la sous-représentation des femmes dans les lieux décisionnels.

À l'AQDR, non seulement partageons-nous ce constat, mais nous adhérons en plus au concept de «vieillesse en santé ». Ce concept a été adopté par le gouvernement du Canada en 2001 et a été recommandé comme modèle au gouvernement du Québec en 2008 par un groupe de chercheurs québécois. La définition de la santé qui est retenue pour expliciter le concept de *Vieillir en santé* est celle de l'Organisation mondiale de la santé (1986). Il s'agit « d'un état d'équilibre d'une personne à un moment donné, qui s'apprécie notamment par le niveau de bien-être subjectif, par l'exercice des capacités intellectuelles, mentales et physiques ainsi que par la qualité des relations avec le milieu ».

## **Recommandation**

L'AQDR recommande l'adoption par le gouvernement, leurs ministères et leurs agences du concept de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). «L'ADS est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Elle s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait ».

## **Constats spécifiques et recommandations**

**E**n qualité de représentante des personnes âgées, nous faisons les constats suivants :

- Le vieillissement de la population au Canada constitue un des impératifs stratégiques les plus présents de notre époque qui a et aura un impact important sur les soins de santé, les services sociaux et l'économie.
- Selon *Aide Abus Aînés* plus de 70 % des présumées victimes d'intimidation, d'abus et de maltraitance sont des femmes.
- Les femmes âgées sont les plus pauvres quoique l'écart s'amenuise en fonction des groupes d'âges. Dans le groupe des 55-64 ans, le revenu disponible des femmes représente 63 % de celui des hommes, chez les 65-74 ans, il représente 65 % et 80 % chez le groupe des 75 ans et plus. Cette diminution découle du fait que le revenu disponible moyen diminue progressivement avec l'âge chez les hommes. Cela vient, entre autres, compromettre l'accès à certains services de santé essentiels, dont l'achat de médicaments non couverts et les soins dentaires.
- Les femmes et les femmes âgées sont tout au cours de leur vie beaucoup plus des proches aidantes que les hommes, pourtant il y a peu de reconnaissance financière pour les femmes âgées retraitées.

- Les organismes communautaires qui accompagnent, qui soutiennent, qui défendent les personnes âgées ont des budgets insuffisants et ils sont subventionnés pour de trop courtes périodes pour instaurer des services de qualité durables.

## **C'est pourquoi nous préconisons et recommandons :**

### **1. Pour assurer la pérennité des services en santé**

Que le gouvernement canadien révise la formule actuelle des transferts fédéraux en matière de santé (TCS) pour inclure dans la formule actuelle une variable tenant compte du vieillissement de la population afin de bonifier les sommes allouées par le gouvernement fédéral. (Les TCS s'élèvent à 37 G\$ pour 2017-2018 alors que les dépenses totales sont de 167 G\$ et la formule en vigueur actuelle est basée sur un montant égal par habitant ).

### **2. Pour minimiser les conséquences financières d'un décès et soutenir les veuves :**

Que le gouvernement prolonge les prestations du SRG (supplément au revenu garanti) ou de l'Allocation de la personne décédée pour une durée de trois mois au profit du bénéficiaire survivant. (L'AQDR fait sienne cette proposition du réseau FADOQ).

### **3. Pour les personnes âgées proches aidantes**

Que le gouvernement fédéral rehausse l'ensemble des montants associés aux différents volets des crédits d'impôt touchant les proches aidants pour y inclure les personnes âgées retraitées qui s'occupent de leurs proches malades.

### **4. Pour contrer la maltraitance et l'intimidation**

Que le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces mettent de l'avant des programmes de sensibilisation destinés au grand public, aux entreprises de service et au milieu bancaire pour contrer la maltraitance et l'intimidation chez les personnes âgées

### **5. Pour aider les organismes communautaires en défense des droits**

Que le gouvernement reconduise le programme *Nouveaux Horizons pour les âgés*, qu'il le bonifie pour y donner plus de souplesse et qu'il y ajoute un volet spécifique destiné aux organismes en défense des droits.

### **6. Pour aider à vieillir en santé**

Que le gouvernement adopte dans ses politiques et programmes une approche qui combatte l'âgisme et qui valorise et reconnaisse le rôle positif des personnes âgées dans notre société (par exemple, qu'il accorde un crédit d'impôt aux activités sportives, culturelles, qu'il reconnaisse un statut d'étudiant âgé ).

## **Bibliographie**

AQDR NATIONALE. *Le Cahier des revendications du mouvement AQDR*. Montréal, AQDR nationale, avril 2017

AQDR NATIONALE *Mémoire sur les enjeux en matière de santé et de bien-être des femmes (SBEF) dans le cadre de la consultation du plan d'action en SBEF 2017-2021, 7 septembre 2017.*

FADOQ, *Mémoire budget fédéral 2019 – Présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires.*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). *Démographie – Le bilan démographique du Québec*, Gouvernement du Québec, p 25.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1998). *La Politique de la santé et du bien-être au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, Évaluation de la l'efficacité de la ligne téléphonique Aide Abus Aînés.*

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS). *Déterminants sociaux de la santé*. repéré et consulté en ligne le 8 août 2017 : . Ci-après nommé : OMS. *Déterminants sociaux de la santé.*

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE (SCF) (2017). *Ensemble pour l'égalité – Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, Gouvernement du Québec, 141 p